

1624_037.jpg

Histoire de nostre temps. 37

Ils ont aussi fait alliance en six cents quatre-vingt avec les Cantons Suisses de Berne, & Zurich, & renouvelé l'année d'après leur alliance avec les Grisons; bien qu'au préjudice de celle du Roy, qui s'y estoit opposé. C'est à dire, ce qui a esté cause depuis du malheur des Grisons, comme leur première alliance avec eux, auoit donné sujet ou prétexte au Comte de Fuentes d'y faire bastir le fort de son nom de mil six cents quatre. En quoy les Venitiens pensans aduancer leurs affaires les ont reculé d'auantage, ny en ayant point de plus intéressé qu'eux aux changements arrivés aux Grisons: C'est aussi ce qu'ils affectionnent auourd'huy le plus que la restitution entière de la Valteline, & dont ils sollicitent le Roy avec plus d'instance pour y interposer son autorité, eschauffans de tout leur pouuoir le Duc de Sauoye, & les autres Princes d'Italie à la mesme poursuite. Que s'il faut faire icy iugement en general des Venitiens, on peut dire, qu'estans asseurez du costé du Turc par la Paix qu'ils entretiennent soigneusement avec luy, ils n'ont à craindre autre que l'Espagnol; & pource se gardent bien de l'offenser, ou luy donner sujet de s'armer contr'eux, ne redoutans la France puis qu'elle ne possède plus rien en Italie, où ils tiennent le premier rang de puissance & de reputation: & que pour se garantir de leur seul ou plus puissant ennemy, ils recherchent l'amitié & alliance de tous autres de quelle Religion qu'ils soient, comme d'Angleterre, Holande, & Protestans

Alliance de Venise avec les Grisons au préjudice de celle du Roy tres-Christien cause du malheur des Grisons.

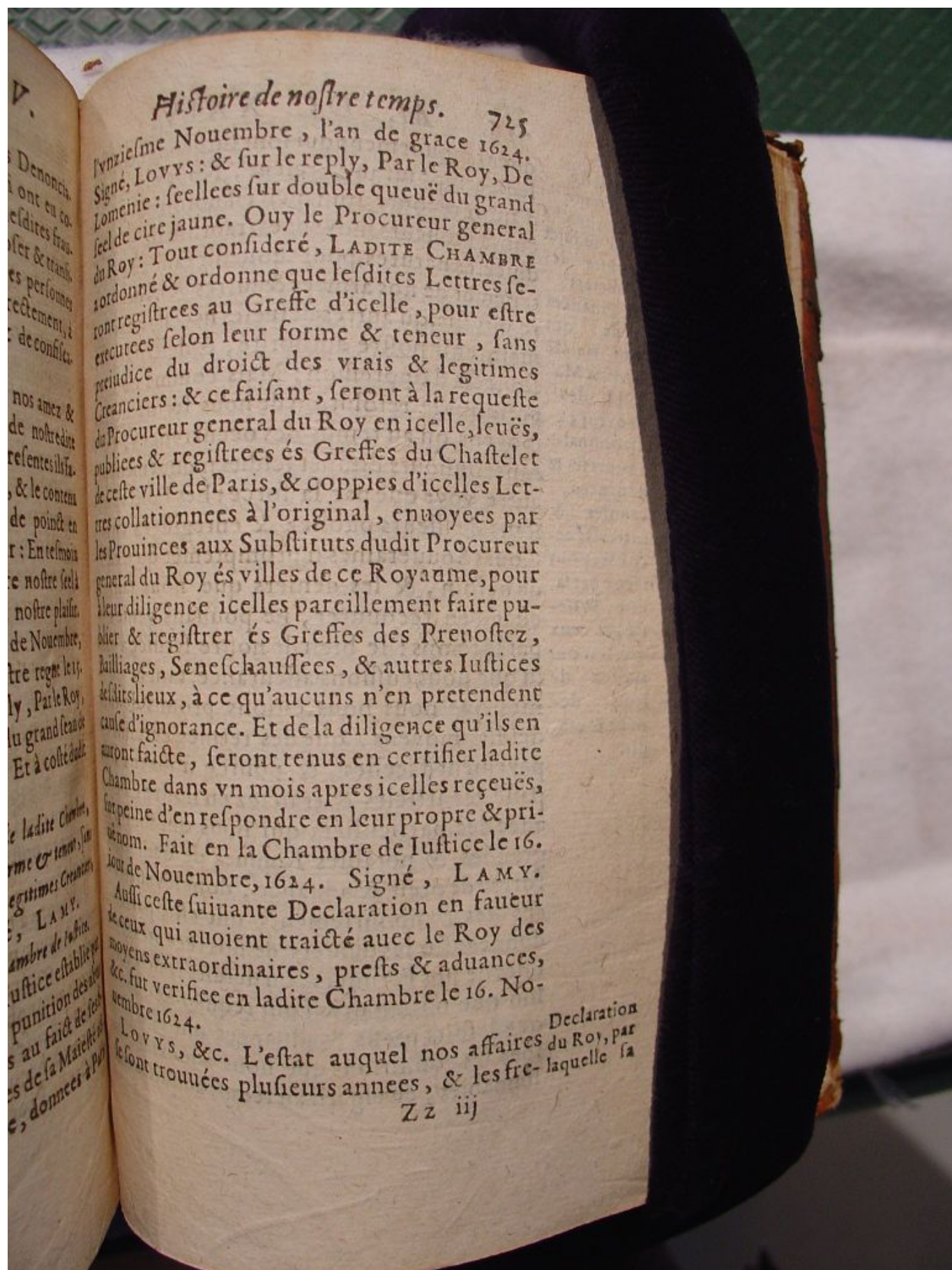
Fort de Fuentes.

Les Venitiens intéressés plus que nuls autres Souuerains à la restitution entière de la Valteline.

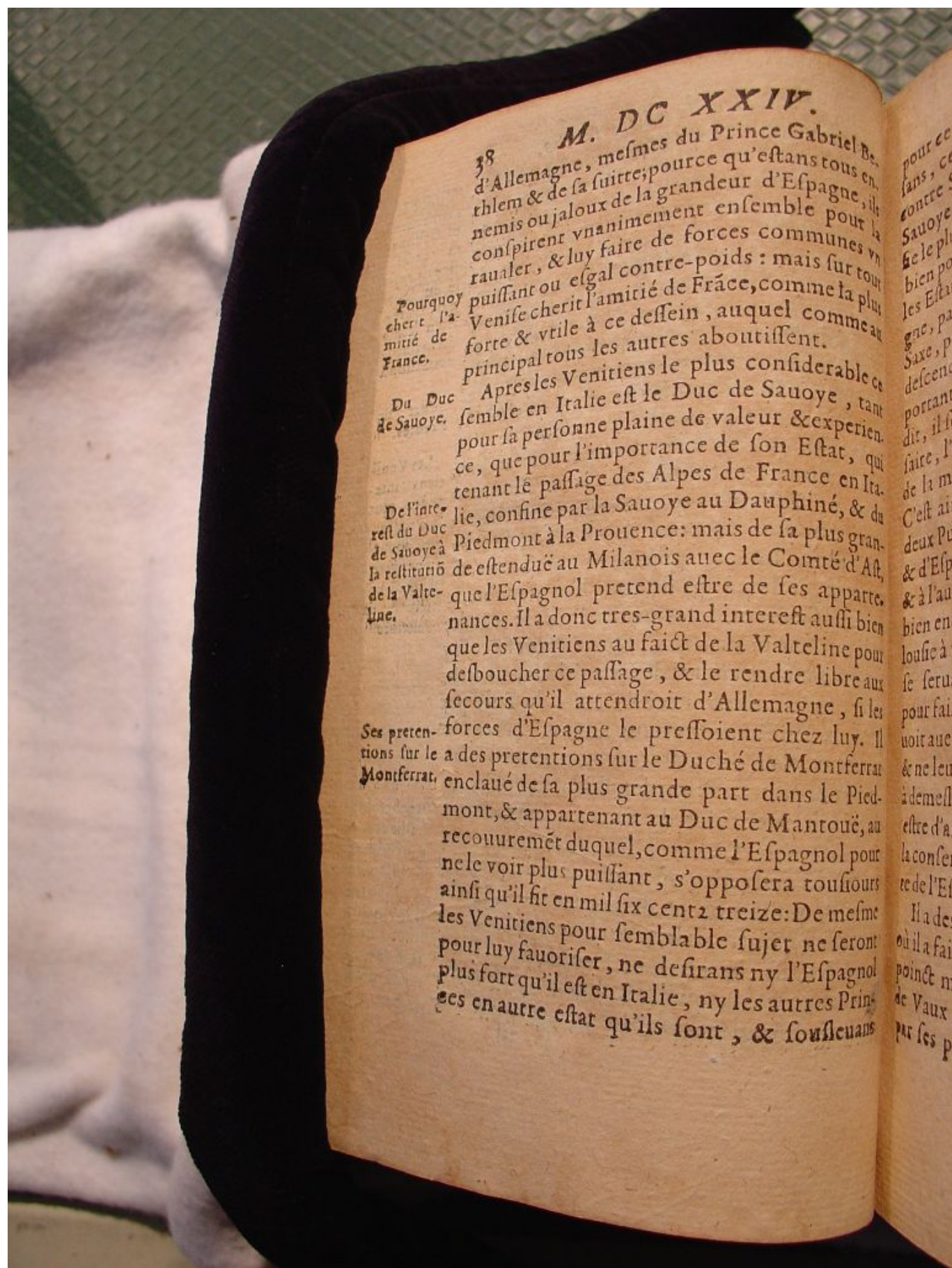
Recherchent l'alliance de tous Princes & Estats de quelque religion qu'ils soient à cause de la grandeur d'Espagne.

C iiij

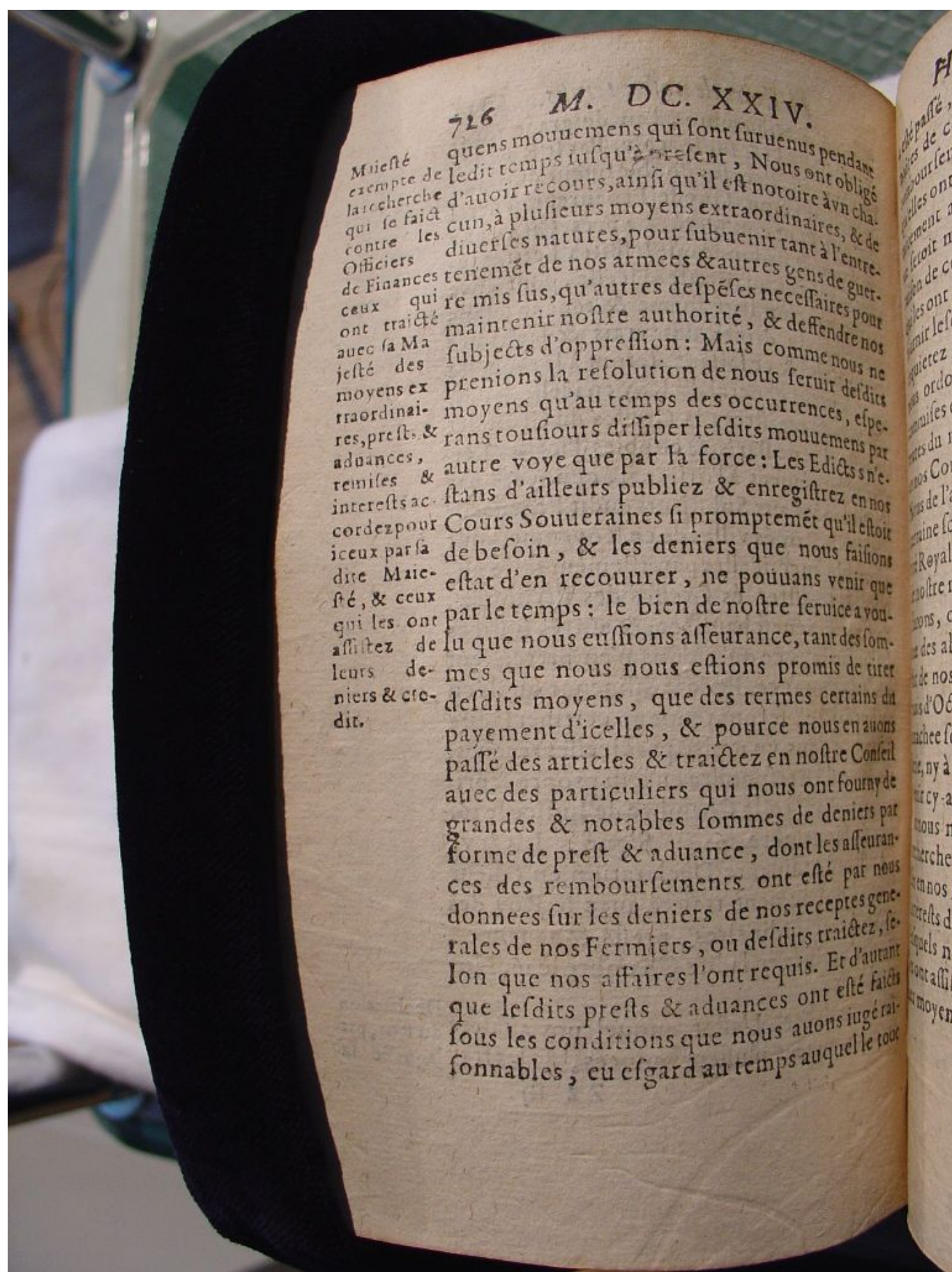
1624_725.jpg



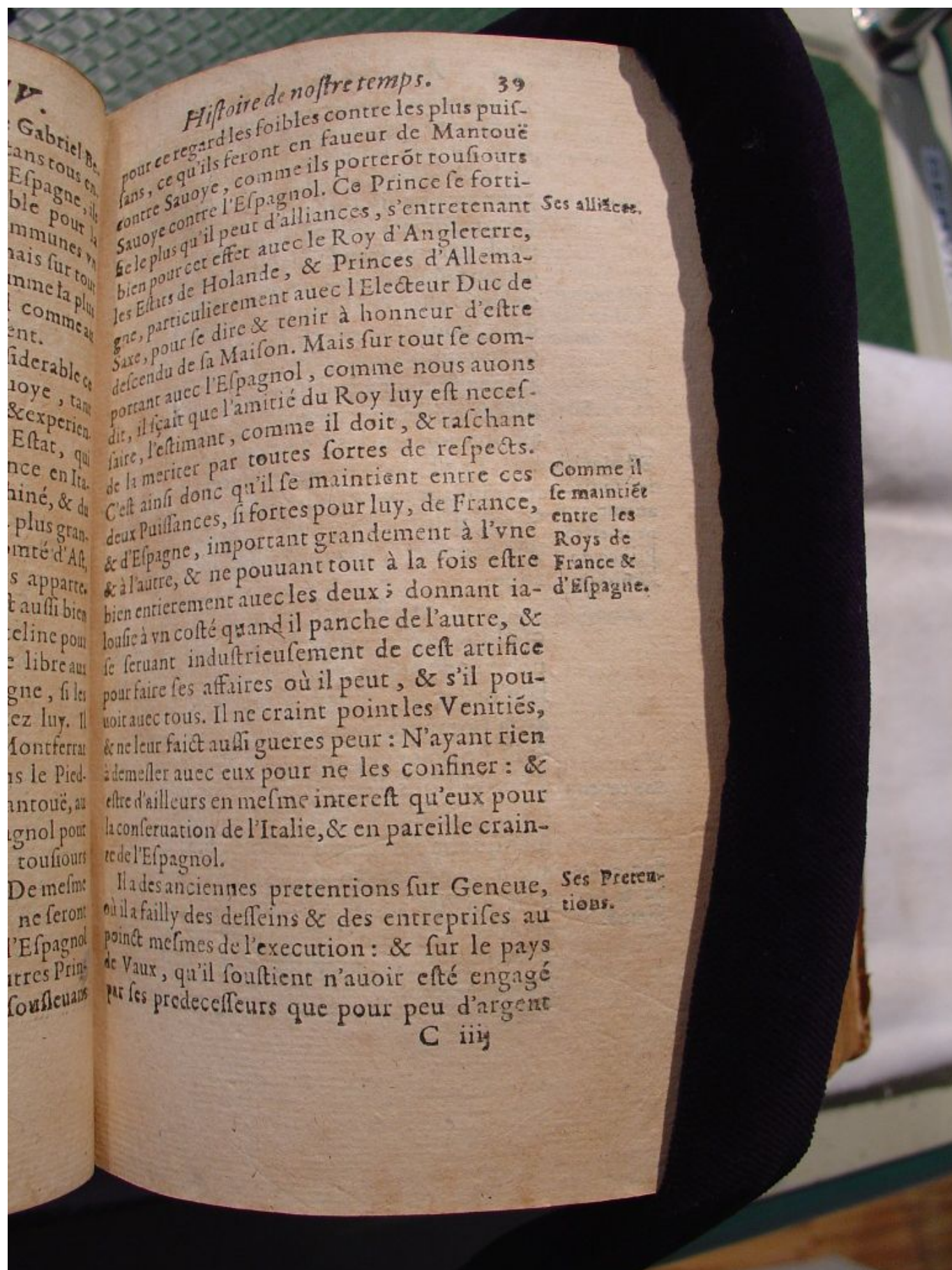
1624_038.jpg



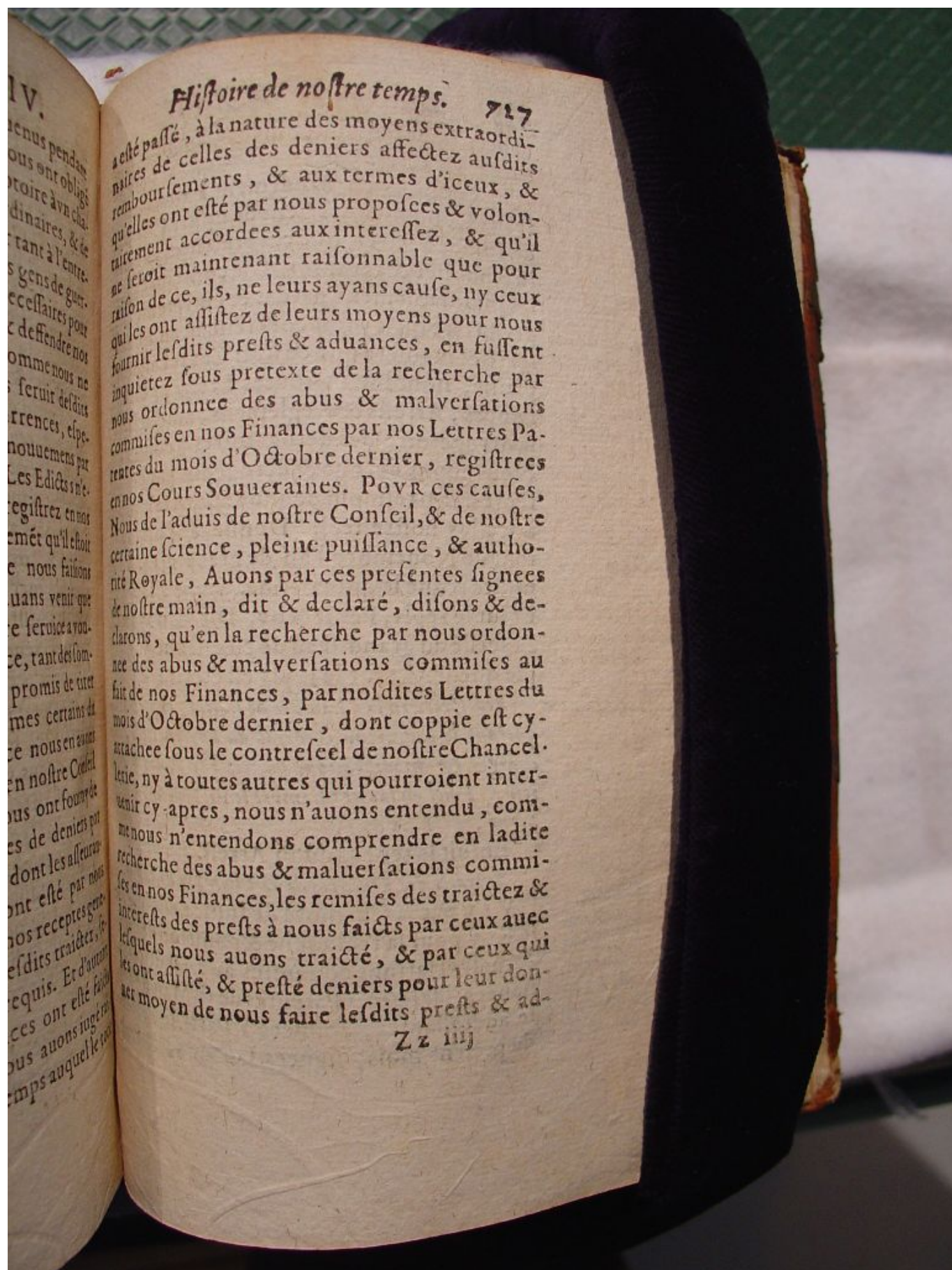
1624_726.jpg



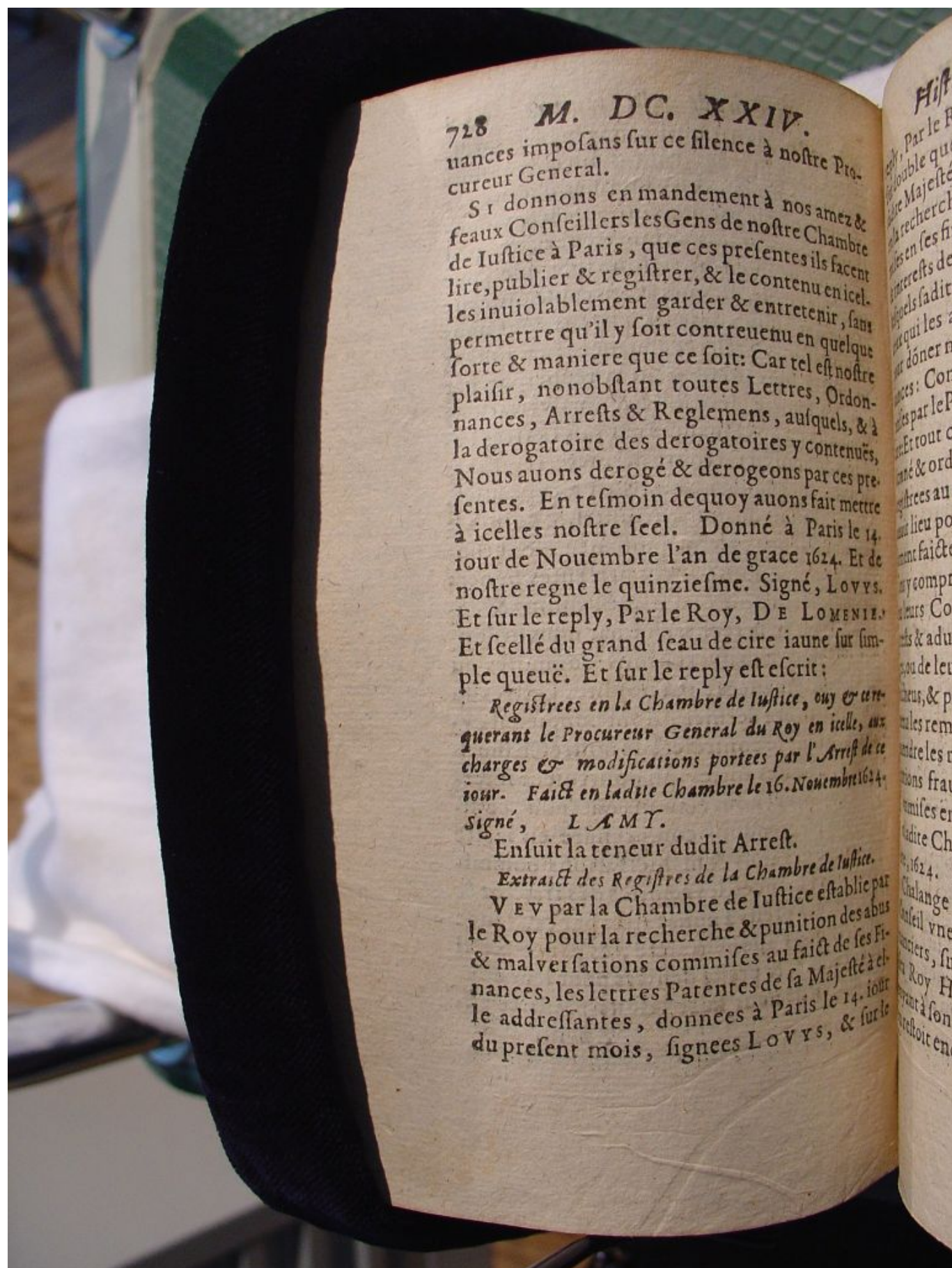
1624_039.jpg



1624_727.jpg



1624_728.jpg



728 M. DC. XXIV.
nuances imposans sur ce silence à nostre Pro-
cureur General.

Si donnons en mandement à nos amez &
seaux Conseillers les Gens de nostre Chambre
de Iustice à Paris, que ces presentes ils facent
lire, publier & registrer, & le contenu en icel-
les inuiolablement garder & entretenir, sans
permettre qu'il y soit contreuenue en quelque
sorte & maniere que ce soit: Car tel est nostre
plaisir, nonobstant toutes Lettres, Ordon-
nances, Arrests & Reglemens, ausquels, & à
la derogatoire des derogatoires y contenuës,
Nous auons derogé & derogeons par ces pre-
sentes. En tesmoin dequoy auons fait mettre
à icelles nostre seel. Donné à Paris le 14.
iour de Nouembre l'an de grace 1624. Et de
nostre regne le quinziemesme. Signé, LOVYS.
Et sur le reply, Par le Roy, DE LOMENIE.
Et seellé du grand seau de cire iaune sur sim-
ple queue. Et sur le reply est escrit:

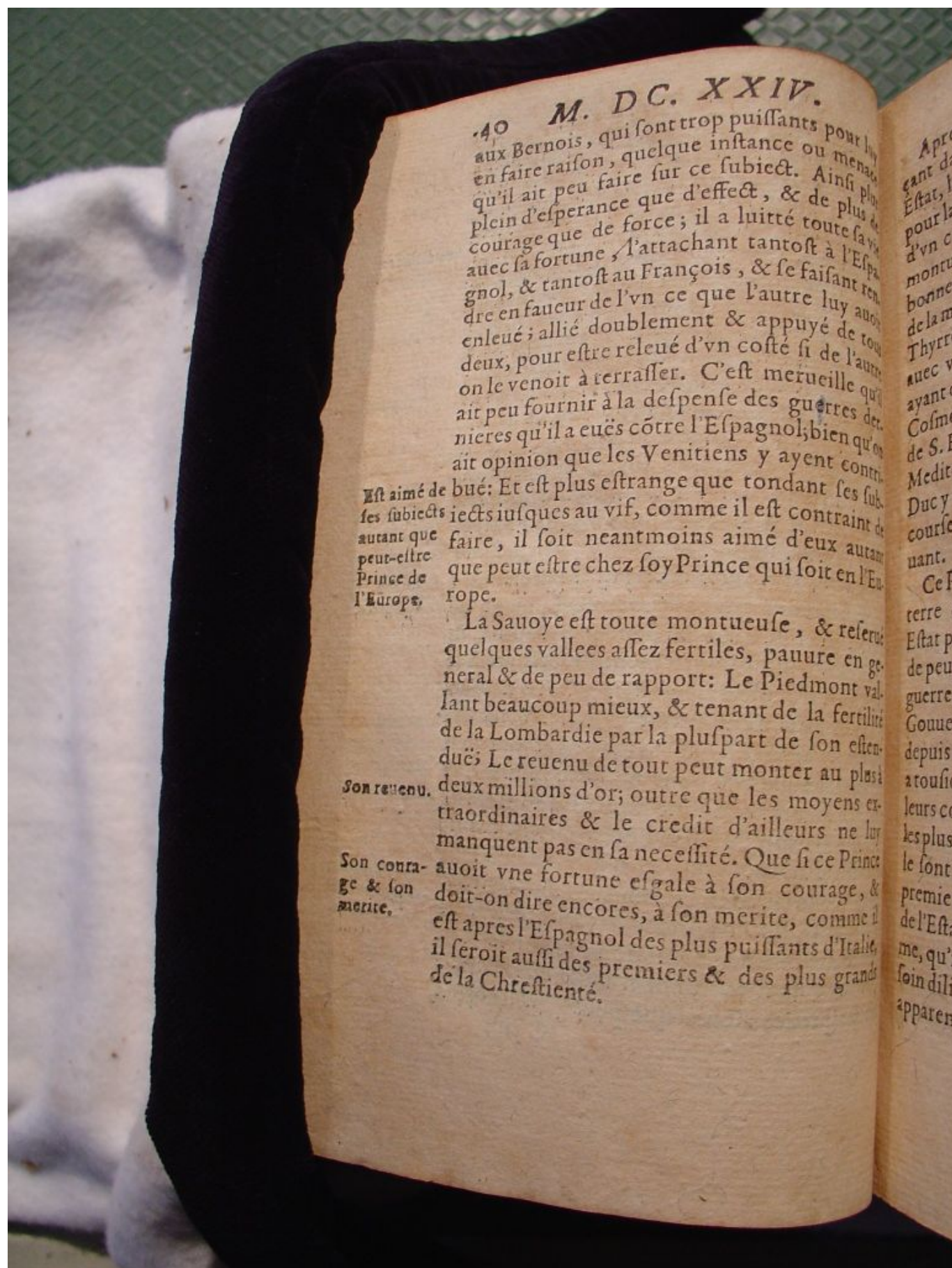
*Registrees en la Chambre de Iustice, ouy & cer-
querant le Procureur General du Roy en icelle, aux
charges & modifications portees par l'Arrest de ce
iour. Faict en ladite Chambre le 16. Nouembre 1624.
Signé, LAMY.*

Ensuit la teneur dudit Arrest.

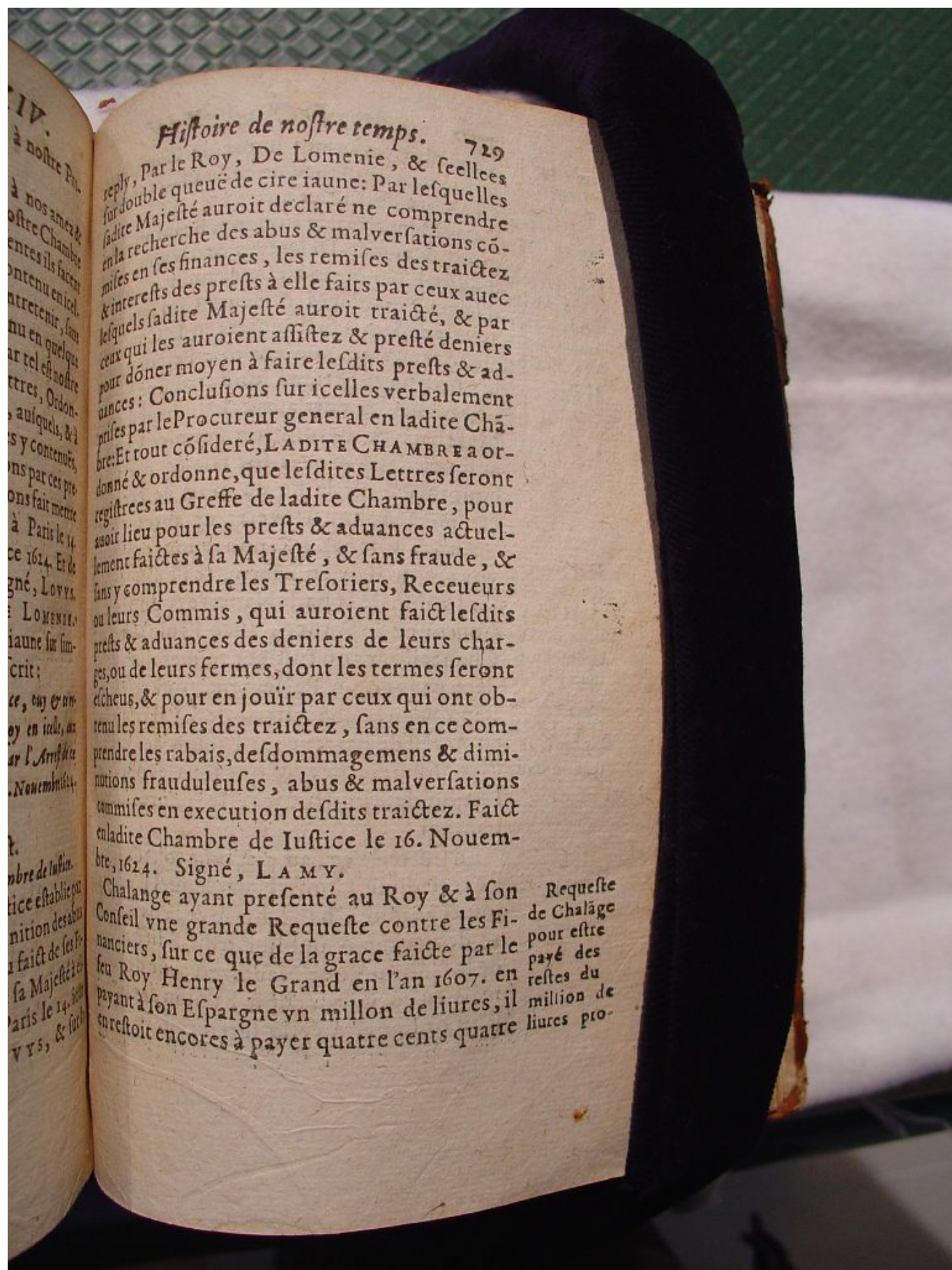
Extrait des Registres de la Chambre de Iustice.

VEV par la Chambre de Iustice establie par
le Roy pour la recherche & punition des abus
& malversations commises au faict de ses Fi-
nances, les lettres Patentes de sa Majesté à el-
le adressantes, donnees à Paris le 14. iour
du present mois, signees LOVYS, & sur le

1624_040.jpg



1624_729.jpg



1624_041.jpg

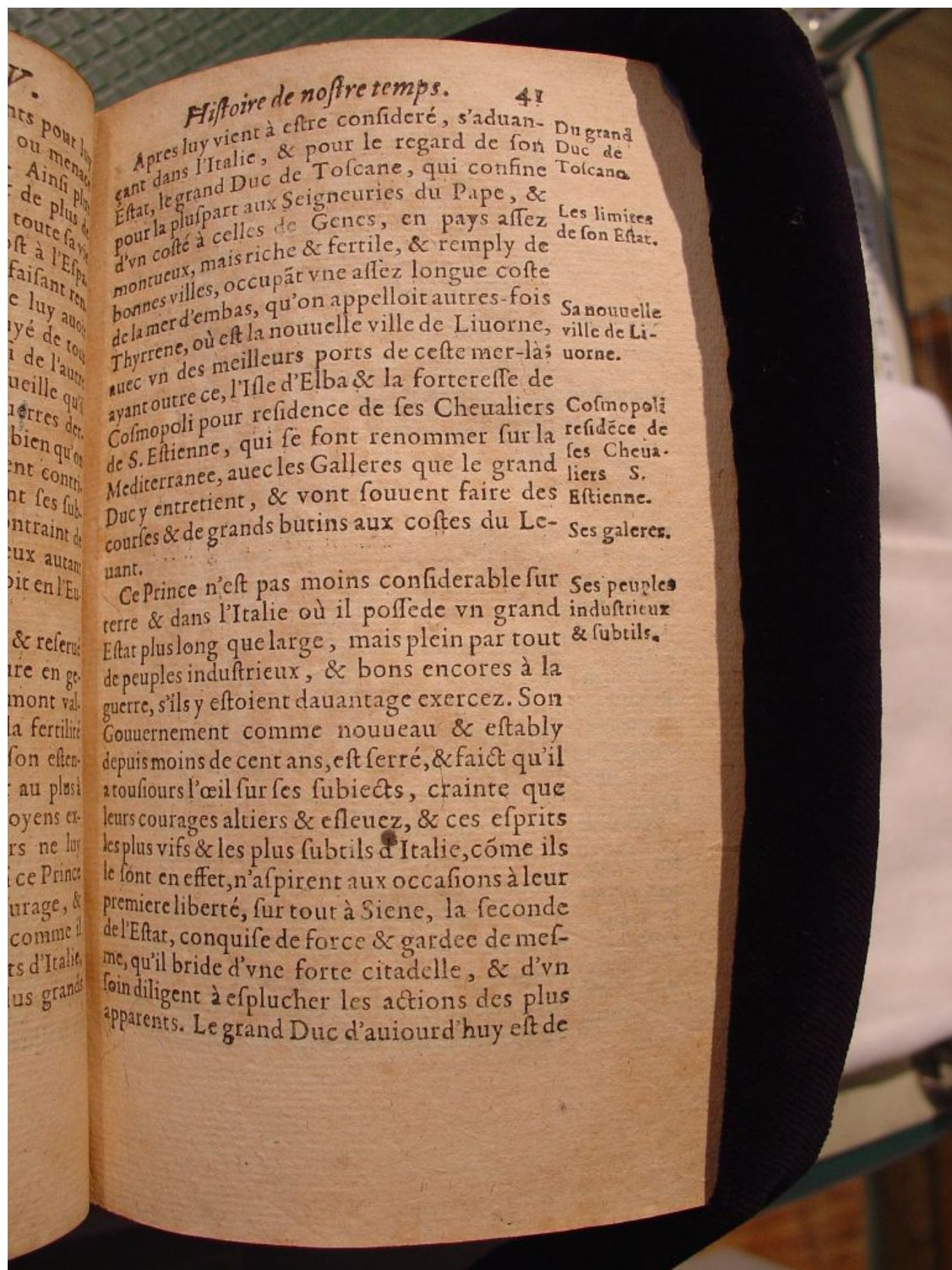


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan